

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
Arrondissement de Lille  
Siège :  
Métropole Européenne de Lille  
2 boulevard des Cités Unies  
59040 LILLE cedex

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Syndicat mixte  
du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 16 septembre 2020

Délibération n° 10-2020

PREFECTURE DU NORD  
29 SEP. 2020  
ARRIVEE

### **Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SYNDICAT MIXTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE D'URBANISME DE LILLE METROPOLE**

Le 16 septembre deux mille vingt à neuf-heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER.

#### **Étaient présents :**

##### **Titulaires : 30**

AMROUNI Karim, BALY Stéphane, BORREWATER Michel, BOS Alain, CIETERS Marie, DEBEER Bernard, DELCOURT Philippe, DELEBARRE Patrick, DELEPAUL Michel, DENDIEVEL Stanislas, DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, DESMET Rodrigue, DUCROCQ Jacques, DUMORTIER Benjamin, DUPONT Michel, DURAND Eric, FOUTRY Luc, GARCIN Alexandre, GEENENS Patrick, GRAS Christophe, HOTTIN Arnaud, LECLERCQ Alain, MARCY Louis, MASSE Elisabeth, MASSON Jean-Gabriel, MAZZOLINI Sylvie, MONNET Luc, MOREAUX Maryse, ROUCOU José, VERCAMER Francis,

##### **Suppléants : 6**

ANDRIES Jean-Philippe, CAMBIEN Alain, LEFEBVRE Joseph, MANIER Didier, MAYOR Gérard, PROKOPOWICZ Charles-Alexandre

**Secrétaire de séance : Jean-Gabriel MASSON**

**Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le : 10 septembre 2020**

**Nombre de délégués en exercice : 40**

---

Siège social : Métropole Européenne de Lille – 2 boulevard des Cités Unies – CS 70043 - 59040 LILLE cedex

Siège administratif : Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

Centre Europe Azur - 323 avenue du Président Hoover - 59000 LILLE - Tél. 03.20.63.33.50

scot-lille@adu-lille-metropole.org / www.scot-lille-metropole.org

Toute correspondance est à envoyer au siège administratif à l'attention de Monsieur le Président.

# **SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE**

## **Rapport de Monsieur le Président**

Le Syndicat mixte a adhéré à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole par délibération du 2 février 2001. Cette adhésion permet un suivi permanent des travaux menés au sein de l'Agence qui concernent des problématiques importantes pour l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT), son suivi et sa mise en œuvre.

Les statuts de l'Agence prévoient la désignation de trois représentant(e)s du Syndicat à l'Assemblée générale dont deux siégeant également au Conseil d'Administration de l'Agence.

L'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales applicables aux syndicats en vertu de l'article L.5211-1 du même code dispose que « Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.

La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ».

L'article L.2121-21 dudit code précise par ailleurs que « Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »

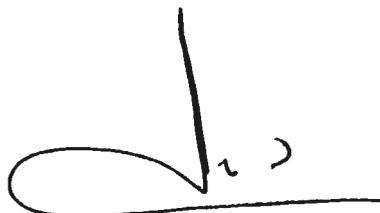
Le Comité syndical désigne :

- deux représentants au Conseil d'Administration de l'Agence de Développement et d'Urbanisme siégeant également à l'Assemblée Générale :  
BORREWATER Michel  
DELCOUR Philippe

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

- un représentant à l'Assemblée Générale :  
ROUCOU José

**Adoptée à l'unanimité**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' shape with a horizontal line extending to the right, and a small 'r' and '2' written above the horizontal line.

**Francis VERCAMER**  
Président du Syndicat mixte  
du SCOT de Lille Métropole